



7 février 2022

(22-0869)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉGYPTE – PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'ENREGISTREMENT CONCERNANT
L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par la Fédération de Russie

La communication ci-après, datée du 4 février 2022 et adressée par la délégation de la Russie à la délégation de l'Égypte et à la délégation de l'Union européenne, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Je souhaite me référer à la demande de consultations présentée par l'Union européenne conformément aux articles 1^{er} et 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord), à l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994), à l'article 19 de l'Accord sur l'agriculture et à l'article 6 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation (Accord sur les licences d'importation), figurant dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 27 janvier 2022 (WT/DS609/1, G/L/1425, G/AG/GEN/193, G/LIC/D/54). Les autorités de mon pays m'ont chargé d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends que la Fédération de Russie souhaite être admise à participer à ces consultations, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

La Fédération de Russie a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Celles-ci concernent certaines mesures de la République arabe d'Égypte relatives à la procédure d'enregistrement pour les fabricants étrangers, entre autres au titre du Décret n° 43 de 2016 du Ministre du commerce et de l'industrie, qui ont une incidence sur l'exportation de certains produits russes. En particulier, en raison d'un retard de cinq ans dans l'enregistrement, un exportateur russe n'a pas pu avoir accès au marché égyptien, ce qui a coûté environ 100 millions d'USD par an de recettes sacrifiées. Actuellement, dans plusieurs secteurs, en particulier la production agricole, les exportateurs russes font également état de retards ou d'autres difficultés dans le processus d'enregistrement, ce qui affecte leurs possibilités sur le marché égyptien. Par conséquent, la Fédération de Russie est directement affectée par les mesures en cause, indiquées dans la communication susmentionnée.

Sur la base de ce qui précède, la Fédération de Russie demande à être autorisée à participer aux consultations relatives au présent différend et vous saurait gré de bien vouloir l'informer de la date et du lieu des consultations.
